



Droit congé parental d'éducation

Par **sandy47**, le 12/12/2015 à 19:56

Bonjour, voila je suis en fin de congé maternité et je devrais reprendre le travail a 80% le 18janvier(pour information je suis titulaire d un poste en hôpital depuis 3ans). Mais suite a des problèmes familiaux je souhaiterais revenir sur ma décision et prendre un congé parental temps plein ou au pire temps partiel. Qu' elles sont mes droits ? Merci de me répondre

Par **P.M.**, le 12/12/2015 à 20:30

Bonjour,
Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé car dans le premier cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...

Par **sandy47**, le 12/12/2015 à 20:34

Je suis dans la fonction public avec un statut de droit public . Et il n y a pas de texte de loi a ce sujet

Par **P.M.**, le 12/12/2015 à 20:42

Je vous conseillerais donc de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...